

UNE AUTRE RÉALITÉ EST POSSIBLE POUR LES PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP.

Le Gapas propose diverses formes d'accompagnement pour des personnes en situation de handicap, enfants et adultes, à travers la gestion de 25 établissements et services sociaux et médico-sociaux. Les professionnels, formés et compétents, accompagnent au plus près les personnes accueillies en prenant en compte leurs besoins et leur parcours de vie.

958
personnes
accompagnées

764
professionnels

2 établissements
dans le Pas-de-Calais

5 établissements
dans l'Essonne

41 millions
d'euros de budget

18 établissements
dans le Nord

8, rue de Toul
59 000 Lille
03 20 40 02 10
hebergement@gapas.org

www.gapas.org



L'INTERVALLE |  **gapas**
HABITATS PARTAGÉS



DPS les indés // Siret 390 295 244 00011 - Crédits photos: Anouk Desury, Jeremy Flament et Mathias Bosch. Impression: Chartrez.



HABITATS PARTAGÉS : UNE SOLUTION
DE LOGEMENT ALTERNATIVE.

AU CŒUR DES HABITATS PARTAGÉS, UNE VIE DE CITOYEN.

Le projet des Habitats Partagés « l'Intervalle » est **une solution de logement intégrée à la ville** et destinée à des personnes adultes en situation de handicap psychique. Cette démarche inclusive répond à leurs besoins tout en respectant leurs choix de parcours de vie.

Chaque personne accueillie l'est en tant que **citoyen**, participe à la vie du foyer, est valorisée et encouragée dans ses compétences.

Des premières réflexions à sa mise en œuvre opérationnelle, ce dispositif repose sur un travail de coopération avec nos partenaires du secteur social, sanitaire et médico social.



L'INTERVALLE, UN VÉRITABLE LIEU D'HABITATION.

En cœur de ville ou en ruralité, en logements individuels ou en colocation, ces lieux d'habitation accueillent des personnes en situation de handicap psychique qui présentent un besoin d'accompagnement au quotidien.

- **Une alternative** à l'hospitalisation ou la vie en institution médico-sociale
- **Un lieu de vie communautaire** où chacun est socialement intégré et acteurs.



COMMENT FONCTIONNE L'INTERVALLE ?

- **Les aides humaines** : la Prestation de Compensation du Handicap (PCH) est « une aide personnalisée destinée à financer les besoins liés à la perte d'autonomie des personnes en situation de handicap ». Dans le cas des Habitats Partagés, une partie de la PCH de chaque personne est mutualisée afin d'assurer la présence quotidienne des aides à domicile.
- **Les locaux** : le bailleur loue les logements au Gapas, les locataires sont sous-locataires des appartements. À ce titre, ils paient le loyer avec leurs ressources et peuvent bénéficier des aides au logement.
- **L'aménagement et la vie quotidienne** : les parties communes sont aménagées par le Gapas, les parties privatives sont aménagées par le locataire. L'alimentation et les produits nécessaires à la vie quotidienne sont financés par les habitants.



- **Une solution** contre l'isolement social et la stigmatisation.
- **Une présence quotidienne** d'Auxiliaires de Vie Sociale pour gérer les lieux et réguler la vie de groupe.
- **Un accompagnement** médico-social par un coordinateur du Gapas pour le pilotage technique et opérationnel.